Conditions de location

LOCAN-AM

1. Contrat avec Locan-am

En apposant votre signature, vous acceptez les présentes conditions générales de location comme faisant partie intégrante du contrat vous liant, en qualité de locataire du véhicule, avec Locan-am. Locan-am_n'accepte aucune location sans avoir reçu du locataire un acompte de 40%, 4 jours avant la date de réservation sur le compte : BE64 0689 3818 6552. Le dépôt se trouve, STEENWEG 286, 3890 GINGELOM. Paiement sur place en espèce ou via bancontact.

2. Durée de location

Le locataire disposera du véhicule pour la période de location spécifiée dans le contrat de location. L'absence de restitution du véhicule au moment indiqué sur le contrat de location constitue une violation des conditions du contrat de location. En cas de restitution après l'heure convenue spécifiée dans le contrat de location, Locan-am se réserve le droit de facturer un forfait de 50 euros pour le délai non respecter. Le locataire devra se présenter 30min. avant l'heure de départ pour remplir les documents et prendre connaissance de la machine. L'heure de départ est à 9H00 et le retour sera prévu pour 19h00 maximum sous peine de frais supplémentaires.

3. Réservation du véhicule

Toutes les réservations nécessitent le paiement de 40% du coût de la location au moment de la réservation, et sont payables au moins 4 jours avant le début de la location du véhicule. Si ce délai n'est pas respecté, alors Locan-am se réserve le droit de traiter la réservation comme annulée.

Locan-am fait tout son possible pour que vous puissiez passer une journée agréable. Des situations imprévues et incontrôlables peuvent toutefois survenir et nécessiter la substitution de la moto telles que pannes mécaniques, dommages du fait de collisions ou vol. Si une telle situation devait survenir avant la location, le locataire recevrait soit un remboursement, soit un véhicule de location comparable ou le report à une date convenue.

4. Tarifs de location

Le tarif par jour est calculé pour 10h, prix du 600cc : 125 Euros TVAC la journée en semaine hors jour férié, 145 Euros TVAC la journée le week-end et jour férié, pour 200 KMS. Prix du 900CC : 155 Euros TVAC la journée en semaine hors jour férié, 175 Euros TVAC la journée le week-end et jour férié, pour 200 KMS. Le forfait au kilomètre dépasser est de 0,30 Euros TVAC. Pendant toute la durée de la location, l'essence reste à la charge du locataire, sans plomb 98 (E5). Si le niveau d'essence à la restitution du véhicule est inférieur à celui indiqué sur le contrat de location, le locataire sera facturé de 20 Euros de frais administratifs. Locan-am prend à sa charge le remplacement de pneumatiques résultant de l'usage normal du véhicule mais non d'une conduite maladroite ou abusive. Les crevaisons des pneumatiques et leur dépannage sont à la charge du locataire.

5. Dépôt de garantie

Le locataire doit prévoir une caution de 250 Euros en espèce au moment de la prise en main du véhicule. En cas de dégâts dépassant la valeur de la caution, Locan-am se réserve le droit de vous facturer la différence pour couvrir les frais. Pour la location de minimum 2jours la caution du 600cc sera de 750 Euros et de 1000 Euros pour le 900cc. Le locataire est responsable pendant toute la durée de la location pour les coûts et dommages sauf ceux causés par un tiers identifié. Un document sera présenté au retour du locataire pour les frais supplémentaires s'il y a lieu et pour l'analyse de l'état de la machine qui déterminera le déblocage de la caution.

6. Remise du véhicule

Avant de signer le contrat de location, le locataire et Locan-am vérifieront ensemble l'état du véhicule et des pneus. En acceptant l'état du véhicule et des pneus, le locataire ne pourra réclamer aucune indemnité du fait d'un mauvais fonctionnement du véhicule ou des pneus.

Le locataire

accepte de restituer le véhicule dans le même état apparent, technique et de fonctionnement.

7. Obligations du locataire

Pour éviter le vol, le locataire doit toujours prendre soin du véhicule et de ses clés. Le locataire doit ne laisser le véhicule que dans des parkings sécurisés et utiliser le frein Le locataire doit utiliser l'essence pour le véhicule comme indiqué dans l'article 4. locataire ne doit pas vendre, louer ou se débarrasser du véhicule ou de ses pièces Le locataire doit se conformer aux législations relatives au passeport, visa, permis de conduire et reste responsable de toutes conséquences en cas de non-conformité. Le locataire doit se conformer à toutes les règles nationales de circulation et demeure seul responsable des amendes, contraventions, procès-verbaux et poursuites douanières à son encontre. Le locataire et son passager doivent être obligatoirement équipé d'une tenue réglementaire, pantalon obligatoire. Nous louons des casques, gants à prévoir (fortement conseillé). locataire ne peut franchir les frontières belges qu'avec l'autorisation préalable et écrite d'un responsable Locan-am et prend à sa charge, en tous cas, la responsabilité du Le locataire doit tenir informer Locanvéhicule. am dans un plus bref délai s'il se rend compte d'un défaut au véhicule. Le locataire ne doit laisser personne intervenir sur le véhicule ou le modifier. A défaut, le locataire sera responsable de toutes les dépenses de Locan-am nécessaires à la réparation du véhicule ou à sa mise en conformité aux réglementations applicables.

8. Responsabilité de Locan-am

Locan-am entretient les véhicules au moins selon les standards recommandés par le constructeur.

Locan-am assure le locataire que le véhicule est dans un bon état de fonctionnement et apte à la location au début de la durée de location

9.Assurance

Chaque véhicule loué est assuré en omnium. En cas de dégâts en RC, la franchise est de 750 Euros pour le 600cc et de 1000 Euros pour le 900cc à charge du locataire. Locan-am exige que tous ses locataires soient suffisamment assurés contre les risques divers, accidents et maladie et que ces assurances soient valables en Belgique. En conduisant des motos de Locan-am, les locataires doivent mettre des casques adéquats et à la norme. Locan-am recommande fortement de mettre des vêtements adéquats comme des vestes de moto, pantalon, gants, bottes. Locan-am n'est pas responsable des dommages résultant des faits du locataire pouvant entraîner des blessures, la mort ou tous autres dommages au locataire, ses biens, sa famille, ses héritiers ou cessionnaires.

10. Services supplémentaires

Locan-am met à disposition des locataires, support téléphone, casque, etc. Tout équipement fourni au locataire par Locan-am non-restitué ou restitué dans un état endommagé sera facturé au locataire.

Les locations commencent et finissent à Locan-am à Gingelom, Belgique.

11. Annulations, remboursement et Transferts de réservations

Si le locataire annule la réservation et n'a pas reporté à une autre date, Locan-am conservera les 40% d'acompte.

En cas d'annulation par Locan-am, tous les paiements que le locataire aura effectués seront remboursé ou la réservation sera transférée à une date ultérieure. Locan-am n'est pas tenu de rembourser le locataire une fois que la location a commencé quelles que soient les raisons invoquées par le locataire. Locan-am ne peut notamment pas être tenu responsable du mauvais temps.

12.Paiement

Locan-am facturera le tarif de la location au moment de la remise du véhicule.

Locan-am demandera une autorisation de débit au locataire pour la caution en cas de dommage.

Si le véhicule est restitué sans dommages et qu'aucun autre bien n'a été endommagé pendant la location comme (support téléphone, casque si fourni etc..), alors le dépôt de la caution sera rendu.

Si le véhicule est restitué endommagé ou manquant des pièces, le dépôt de la caution sera conservé en partie ou entièrement par Locan-am. En plus des frais administratifs seront appliqués à tout dommages ou pièces du véhicule manquants. Le locataire accepte de payer à Locan-am :

- Le prix de la location et tous les autres frais calculés par Locan-am selon le contrat de location.
- Le montant de toutes les pertes ou dommages résultant de la responsabilité du locataire.
- Les coûts des amendes et procès-verbaux pour toutes ses infractions au code de la route ou autre. Le locataire doit payer à l'autorité compétente toutes les amendes et coûts requises. En plus des frais administratifs seront appliqués.
- Les coûts de nettoyage (20 euros) du véhicule si le véhicule restitué a besoin d'un nettoyage plus important que d'usage.

13. Conditions d'utilisation du véhicule

Tous les locataires doivent avoir 21 ans ou plus et être détenteur du permis B avant le 1er mai 2013 ou détenir le Permis A (moto), sinon vous devez passer 4h pratique dans une auto-école pour avoir le code 373. Le locataire doit présenter carte d'identité et permis de conduire avant la location.

Les véhicules de Locan-am doivent être conduits exclusivement par les signataires du contrat de location. Le véhicule n'est pas transférable et n'est valable que pour la durée indiquée sur le contrat de location et les personnes stipulées sur le contrat de location. Le locataire ne doit pas :

- Surcharger le véhicule.
- Utiliser le véhicule sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Utiliser le véhicule s'il est considéré inapte à la conduite.
- Utiliser le véhicule pour des activités illégales.
- Utiliser le véhicule pour la course, essais de vitesse ou leçons de conduite.
- Utiliser le véhicule pour le transport de passagers payants.
- Utiliser le véhicule sur les voies impropres à la circulation ou sur circuit.

14. Vol, accident et panne

En cas de vol ou dommage du véhicule, le locataire doit informer Locan-am sans délai et au plus vite en cas d'accident.

Si le véhicule est impliqué dans un accident, le locataire ne doit jamais accepter ou déclarer une responsabilité de sa part. Le locataire doit obtenir les coordonnées (noms et adresse) de toutes les personnes impliquées dans l'accident ainsi que les témoins. Le locataire doit aussi sécuriser le véhicule et indiquer sans délai à la police, si quelqu'un est blessé ou s'il y a des désaccords de responsabilité.

Le locataire accepte d'informer Locan-am sans délai et au plus vite après l'accident. Le locataire doit envoyer à Locan-am par lettre recommandée, une photocopie du constat d'accident dûment remplis et signé par les deux parties (circonstances de l'accident, identités des gens impliqués dans l'accident, coordonnées, etc.) Les véhicules sont fournis avec une assistance dépannage. En cas de panne, le locataire doit informer Locan-am sans délai et au plus vite après la panne.

15. Modifications verbales

Aucune modification verbale du contrat de location ne sera valable. Seul le contrat écrit est valable. Si une partie des conditions générales de location devient nulle, cela n'annule pas le reste du contrat de location.

16. Condition suspensive et clause résolutoire

Locan-am se réserve le droit de ne pas donner suite au contrat de location, si le locataire :

- Ne signe pas le contrat de location.
- Ne présente pas un permis de conduire valable.
- N'autorise pas le débit de sa carte pour le montant de la caution.
- Si le conducteur ou son passager ne sont pas apte à conduire.
- Si le conducteur ou son passager ne porte pas de tenue adéquate, (voir chapitre
 7)

Si ces conditions ne sont pas remplies, Locan-am pourra conserver les 40% de la réservation plus une redevance administrative de 50 euros.

Une fois le contrat de location signé, Locan-am se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit et sans mise en demeure dans les cas suivants :

- Non-respect par le locataire de ses obligations d'assurance: Article 9.
- Non-respect par le locataire de ses obligations : Article 7.
- Non-respect par le locataire des conditions d'utilisation : Article 13.

En cas de rupture du contrat de location, Locan-am récupérera le véhicule tout de suite. Les coûts d'enlèvement seront à charge du locataire et 50 euros de frais d'annulation de contrat de location plus tous les frais de réparation du véhicule seront facturés.

17. Documents photographiques et informations personnelles

Toute photo créée par Locan-am ou ses représentants appartiennent à Locan-am. Le droit d'auteur appartient à Locan-am. Locan-am peut utiliser ces documents pour des raisons publicitaires ou marketing sans possibilité de réclamation de la part du locataire.

Locan-am conservera les informations personnelles du locataire pour exécuter ce contrat de location. Locan-am pourra parfois mettre ces informations à des fins administratives uniquement.

LOCAN-AM

Adresse dépôt : Steenweg 286, 3890 Gingelom Siège social : Rue Thier Lemoine 3, 4260 Braives

Mail: locanam2020@gmail.com

TVA: BE 0751.689.226. Tel: +32 491/36.65.76 Tel: +32 498/54.41.58